Loi sur la faillite

perd beaucoup d'argent. Les banquiers perdent, compte tenu qu'il y a de moins en moins de preneurs pour ce genre d'actif.

• (1810)

Et je me dis: Pourquoi pas! Sachant que d'une façon ou d'une autre on va perdre beaucoup d'argent en laissant aller les choses, selon la loi actuelle. Pourquoi ne pas tenter, par un moyen, une réglementation, une législation, d'inventer un système au terme duquel on permettrait à cette famille, à ce producteur, à cet agriculteur, de garder son exploitation, de garder son installation et de continuer à profiter au secteur agroalimentaire.

Nous avons, je pense, un problème extrêmement important face à nos agriculteurs, et c'est le problème de la relève. Et comme mon collègue le mentionnait si bien, il y a quelques instants, ceux qui, malheureusement, font le plus souvent faillite, ce sont les jeunes agriculteurs, ceux qui sont au fait des nouvelles méthodes, ceux qui sont au fait des nouvelles méthodes, ceux qui sont au fait des nouvelles technologies; ceux qui sont prêts à fournir et qui, de fait, fournissent un rendement hors de l'ordinaire, ne sont pas capables de faire face aux obligations, que ce soit pour des causes de taux d'intérêt, des causes de nature, des causes de marchés, ceux qui ne peuvent pas faire face à leurs obligations et sont entraînés dans la faillite.

Si nous avions des mécanismes, des moyens, des instruments qui nous permettraient de garder ces jeunes producteurs sur leur ferme, sur leur installation, à mon sens, ils pourraient continuer à être de véritables actifs, parce que la relève agricole m'apparaît comme quelque chose d'extrêmement important, sinon vital et fondamental à l'économie des endroits où ils évoluent comme à l'économie du Canada tout entier.

Ce qui m'apparaît intéressant dans une mesure comme cellelà, monsieur le Président, c'est que le gouvernement nous dit abondamment, quotidiennement: Écoutez, la situation financière est tellement précaire qu'on ne peut pas engager le gouvernement dans de nouvelles dépenses. On ne peut pas trouver les fonds requis pour mettre de l'avant telle ou telle mesure. Mais il s'agit là d'une mesure qui ne nécessite comme telle aucun investissement. Il s'agit là d'une mesure qui n'engage en aucune façon quelque somme que ce soit, il s'agit, à mon sens à moi, essentiellement d'une volonté politique qui sous-entend qu'on fait confiance à nos jeunes agriculteurs, qu'on fait confiance à ceux et celles qui sont «pris» avec des problèmes et, comme je le mentionnais, où, malheureusement, leur volonté n'a été en rien dans cette déconfiture financière. Il m'apparaît que, sinon comme gouvernement, comme société, on permettait à ceux et celles qui ont été obligés de vivre des problèmes comme ceux-là, de leur donner, pas une chance puisque personne ne perdrait strictement rien . . . il me semble qu'on pourrait contribuer d'une façon sensible, d'une façon notoire à l'amélioration du secteur agro-alimentaire, et cela, pour le plus grand bien de la productivité et du secteur agricole tout entier.

Alors, j'espère très sincèrement que si on croit autant dans le domaine agro-alimentaire, si on est aussi prêt à aider le secteur, si on est aussi déterminé à vouloir faire un effort concret, j'espère sincèrement, monsieur le Président, que l'initiative de mon collègue sera soutenue, sera encouragée de façon qu'elle se traduise par des mesures concrètes et ce, dans les meilleurs délais.

[Traduction]

M. Jim Caldwell (Essex-Kent): Monsieur le Président, c'est vraiment un plaisir d'intervenir dans la discussion de la proposition du député d'Algoma (M. Foster). Je sais que cette question lui tient beaucoup à cœur et qu'il lui a consacré beaucoup de réflexion.

Cependant, il faut souligner que si nous discutons aujourd'hui une motion relative à la faillite, c'est tout simplement que le gouvernement précédent n'a pas pris l'agriculture très au sérieux. Au lieu de discuter de l'avenir de l'agriculture, nous cherchons un remède à certains maux du passé.

Le député d'Algoma donnerait plutôt à entendre que les faillites agricoles n'ont débuté qu'il y a un an, le 4 septembre. Mais c'est depuis la fin des années 70 que le nombre des faillites agricoles augmente, et parmi les raisons il y a les taux d'intérêt déraisonnables que les jeunes agriculteurs doivent payer à cause de la mauvaise gestion du gouvernement précédent. Ils sont obligés de payer les taux les plus élevés de l'histoire du Canada.

On leur a dit également d'emprunter, d'ensemencer de grandes surfaces et de moderniser leur matériel. On leur a dit que leurs récoltes seraient vendues par le gouvernement. Malheureusement, tout cela sonne plutôt creux aujourd'hui. Ces agriculteurs-là sont maintenant acculés à la faillite.

Le député a parlé d'un programme qui est actuellement appliqué en Ontario. Nous savons que ce programme c'est tout simplement une attrape électorale. Les agriculteurs vont recevoir une petite somme d'argent maintenant, mais ils la perdront après la prochaine élection. Je ne pense pas que les agriculteurs ontariens veulent des attrapes électorales pour régler leurs problèmes.

Beaucoup d'agriculteurs doivent des centaines de milliers de dollars, mais n'ont pas suffisamment d'actifs pour garantir leurs dettes. Aujourd'hui, nous discutons des moyens de leur éviter la faillite. Une des premières mesures prises par notre ministre l'automne dernier a été d'imposer un moratoire sur les faillites agricoles. Il est venu ensuite un programme d'aménagement des taux d'intérêt, pour abaisser les taux d'intérêts élevés imposés aux agriculteurs par le gouvernement précédent.

Comme il a été dit, le gouvernement a également lancé un programme-témoin dans Grey-Bruce, pour voir s'il était possible de faire quelque chose pour aider ces agriculteurs dans les cas d'arbitrage. Les études ont montré que les agriculteurs sont assaillis par de très graves problèmes, spécialement ceux qui pratiquent l'élevage bovin. Ceux d'entre nous qui représentent des régions rurales comprennent à quel point il est tragique qu'une ferme exploitée depuis des générations soit vendue aux enchères pour cause de faillite.

• (1820)

J'aimerais examiner certains chiffres et mettre la Chambre au courant de ce qui se passe du côté de la Société du crédit agricole. Il y a aujourd'hui dans l'agriculture de graves difficultés financières. Selon un sondage publié l'an dernier par la Société du crédit agricole et une mise à jour plus récente, 23 p. 100 environ des agriculteurs ont des difficultés financières.

Les prêts de la SCA traduisent les difficultés du secteur agricole. Au cours de l'exercice 1984-1985, les demandes de prêts ont chuté de 59 p. 100 par rapport au niveau record de